

AU FIL DE L'ACTUALITÉ

LA LOI SUR LE TRAVAIL DITE LOI EL KHOMRI - ENCORE UN « COUP » DU MEDEF

La **CGT Manpower** s'est jointe à toute la CGT et était présente à toutes les manifestations à Paris et en région contre cette nouvelle réforme du Code du Travail. Malgré ce que vous avez pu entendre ou voir dans les différents médias, la CGT n'est pas contre une réforme du travail mais pas celle-ci, et SURTOUT pas avec le Medef aux commandes...

Retrouvez notre article complet en page 4

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

A l'heure où nous mettons sous presse, la Mutuelle obligatoire depuis le 1^{er} janvier reste toujours un énorme flou pour les salarié(e)s intérimaires... Et ce n'est pas la direction de Manpower (interrogée dans plusieurs Comités d'Etablissements) qui nous apporte plus de réponses... A part « botter » en touche et renvoyer les intérimaires sur le site www.intérimairesanté.fr ou sur le numéro d'appel 01 44 20 47 40 pas beaucoup de réponses.

Beaucoup d'entre vous n'ont pas reçu leur carte de Tiers Payant. Mais la direction nous « rassure » en nous disant que c'est un problème « technique » que rencontre la Mutuelle... Ce qui implique que vous devez avancer les frais à la pharmacie par exemple et renvoyer la demande de remboursement à la Mutuelle... Mais une information « essentielle » nous a été communiquée par la Direction de Manpower... La mutuelle vous rem-

boursa... Vous voilà rassuré(e)s j'espère !!?

Vous aussi vous rencontrez des problèmes avec la mutuelle ? Alors quel que soit ces difficultés, faites un mail à la **CGT Manpower** : cgtmanpower@gmail.com. L'élu(e) **CGT Manpower** de votre région interviendra auprès de la Mutuelle et règlera le problème rencontré. Nous l'avons fait à plusieurs reprises et nous vous confirmons que grâce à l'intervention de la **CGT Manpower** vos problèmes se trouvent réglés !

La **CGT Manpower** a fait les calculs... Le « prix » de la mutuelle est basée sur le nombre d'heures effectuées mensuellement. Là où elle est « intéressante » c'est que vous pouvez en bénéficier jusqu'à 7 mois si vous ne travaillez plus avec une prise en charge à 100% par Manpower. Par contre pour votre conjoint ou vos enfants, elle paraît plus chère que d'autres mutuelles.

Alors étudiez bien les chiffres et faites le comparatif avec d'autres mutuelles ou celle de votre conjoint. Pour aller plus loin et obtenir plus d'infos, rendez-vous sur notre site internet : www.manpower.cgt.fr

PLAN ENVERGURE 2016

Si cette notion de « Plan Envergure » n'est pas très familière pour les salarié(e)s intérimaires, elle parle beaucoup plus aux salarié(e)s permanent(e)s.

Et pourtant Intérimaires comme Permanent(e)s nous sommes tous touché(e)s et concerné(e)s. Les intérimaires qui voient les déménagements

de leur agence de proximité se multiplier et sont obligé(e)s de faire plus de kilomètres pour avoir un contact physique. Les permanent(e)s par un regroupement de plusieurs agences sur un même lieu. Quelquefois tout ce passe bien mais dans certains endroits c'est la CATASTROPHE !

Les élu(e)s **CGT Manpower** ont interpellé la direction dans tous les Comités d'Etablissements en leur demandant pourquoi continuer ce plan puisque les résultats ne sont pas là ! Et Manpower n'est même pas arrivé à la moitié !!?? Pour rappel les objectifs de ce plan étaient :

- + 1 point de part de marché en travail temporaire
- Doubler le chiffre d'affaires en recrutement
- + 2 points sur le résultat net

Et que dire du « digital » ? Cela devait permettre de réduire le nombre d'intérimaires se rendant en agence. Résultat ? Beaucoup d'intérimaires nous contactent et se plaignent de trop souvent trouver porte close et de ne plus avoir de contact physique avec le personnel de l'agence.

Quant aux salarié(e)s permanent(e)s, ils n'ont aucunement vu la surcharge de travail diminuer. Au contraire, ils nous disent être obligé(e)s, régulièrement, de fermer l'agence pour pouvoir assurer le quotidien... De faire des heures supplémentaires...

Mais la direction continue à faire la sourde oreille et à dérouler son plan ! C'est pour cela qu'aux prochaines élections professionnelles, vous devez vous présenter sur les listes électorales de la **CGT Manpower**. Car plus nous serons nombreux, mieux nous pourrons faire entendre **Votre Voix - Vos Voix !**



ÉDITO

LOI EL KHOMRI

Le gouvernement Hollande/Valls aux ordres du patronat et de son président Gattaz essaye de détruire les protections sociales des salariés avec le projet de loi El Khomri.

Demain, il faudra travailler plus pour gagner moins !

- des heures supplémentaires payées 10% au lieu de 25% avec une modulation sur 3 ans
- les apprentis qui vont travailler 60 heures par semaine
- la suppression de la visite médicale d'embauche (même si elle n'est pas toujours respectée chez Manpower) et suppression de la périodicité des visites médicales avec la possibilité de les faire exécuter par des non médecins
- le repos journalier de 11 heures consécutives pourra être fractionné
- le recul sur les licenciements avec plafonnement des indemnités prud'homales
- la suppression de 80% des conventions collectives
- le CPA (Compte Personnel d'Activité) fichier numérique de données personnelles nationalisé par la Caisse des Dépôts et Consignation, les primes d'une généralisation d'intermittents du salariat
- Pôle Emploi pourra prélever directement sur les allocations chômage

Toutes ces mesures visent soit disant à renforcer la compétitivité des entreprises. Dans les faits, elles servent à augmenter leurs marges et les dividendes versés aux actionnaires ! Mais en aucun cas à faire baisser le chômage comme le prétend le gouvernement. Le patronat a été entendu par ce gouvernement qui détruit les droits acquis par la lutte de nos parents et grands parents.

Et tout cela avec l'aide de syndicats réformistes (CFDT, CGC, etc) tous à la botte du patronat. **POUR DEMANDER LE RETRAIT DE CE TEXTE : REJOIGNEZ NOUS ! SYNDIQUEZ VOUS !**

cgtmanpower@gmail.com
www.manpower.cgt.fr

Martial Lamachia
Secrétaire Général
CGT Manpower



LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Les élections chez Manpower auraient dû avoir lieu... en 2015. Mais la direction fait « volontairement » traîner les choses... En effet, par le truchement de différentes manœuvres elle essaye de tout faire pour réduire le nombre d'élu(e)s à ces élections professionnelles. Ex :

- à plusieurs reprises les Organisations Syndicales étaient prêtes à signer le Protocole d'Accord Préélectoral mais la direction à refusé sous divers prétextes
- la direction propose, avec l'aide de différents syndicats, une répartition des salarié(e)s intérimaires et salarié(e)s permanent(e)s inacceptable pour la **CGT Manpower**. Saviez-vous que les Salarié(e)s Intérimaires représentent 98% des effectifs de l'entreprise et les Salarié(e)s Permanent(e)s 2% ? Or dans ses propositions la direction « offre » à certaines organisations syndicales une majorité d'élu(e)s permanent(e)s au détriment des intérimaires
- il y a aussi la privation pour certain(e)s Salarié(e)s Intérimaires de leur droit de vote car la liste des électeurs/électrices sera « arrêtée » + de 2 ans avant le 1er tour des élections !!
- Et on continue... la direction a proposé un nouveau calendrier. Avec un vote pour le 2^{ème} tour le 31 août ! Autrement dit bon nombre d'entre vous, intérimaires comme permanent(e)s ne pourront pas voter au second tour pour cause de congés...

Et nous voyons bien là la manœuvre imaginée par la direction. Moins d'élu(e)s = moins de force en face d'elle pour la contrer et ainsi continuer à faire passer son « rouleau compresseur »...

Alors n'hésitez pas ! **Portez-vous candidat(e) sur les listes de la CGT Manpower afin**

De VOUS aider

D'aider VOS collègues
(qu'ils soient intérimaires ou permanent(e)s)

De NOUS aider

A contrecarrer cette direction de moins en moins humaine et qui impose des conditions de travail toujours plus difficiles à TOUS. Allez sur notre site internet et imprimez votre bulletin de candidature aux élections professionnelles pour les Comités d'Établissements et Délégué(e)s du Personnel. Nous vous tiendrons bien sûr informé(e)s de la suite par voie de Newsletter et sur notre site internet.

Pour recevoir notre newsletter, rendez-vous sur notre site internet : www.manpower.cgt.fr

LES NAO SONT TERMINÉES...

Les NAO se sont les Négociations Annuelles Obligatoires. C'est à ce moment là que sont négociés entre autre :

- les salaires
- la durée du temps de travail
- l'épargne salariale
- l'égalité entre les hommes et les femmes
- la participation aux bénéfices
- ...

La **CGT Manpower** se bat depuis des années avec la direction pour obtenir un accord NAO pour les salarié(e)s intérimaires... Mais la direction fait la sourde oreille comme d'habitude. Mais cette année il y a une « nouveauté »... Les intérimaires en CDI I et la **CGT Manpower** l'a rappelé à la direction. Voici quelques exemples de nos revendications :

Pour les salarié(e)s permanent(e)s :

- le remplacement systématique de tout(e) salarié(e) quittant l'entreprise
- la mise en place d'un salaire de base incluant les primes RN pour stopper l'injustice de cette prime
- l'augmentation des tickets restaurants (à 10€) avec 70% de prise en charge par l'employeur
- une augmentation générale des salaires
- la prise en charge à 100% des cotisations vieillesse pour les salarié(e)s à temps partiel
- une prime de 150€ brut pour le travail du samedi notamment pour les salarié(e)s en CGA

Pour les salarié(e)s intérimaires et les intérimaires en CDI I

- le paiement de l'intermission des salarié(e)s en CDI I à 100% du taux horaire de la dernière mission.
- la prise en charge par l'entreprise de 4 jours pour garde d'enfants malade sous condition d'ancienneté :
> 910 h d'ancienneté sur 12 mois glissants pour les salarié(e)s en CTT
> 6 mois d'ancienneté pour les salarié(e)s en CDI I et pour les salarié(e)s permanent(e)s
- le versement d'une prime lors du départ en retraite
- l'attribution d'un 13^{ème} mois au prorata du temps de présence pour tous/tes salarié(e)s intérimaires
- la suppression de la période d'essai dès la seconde mission consécutive chez le même client et au même emploi

PROFITS : SALARIÉS / ACTIONNAIRES
JAMAIS CONTENTS !!



- un changement de gamme (+ élevée) des chaussures de sécurité fournies aux salarié(e)s

Pour les tous/toutes les salarié(e)s :

- l'attribution d'une prime de participation sur les bénéfices de l'entreprise. Il est anormal que seul(e)s les actionnaires touchent de l'argent sur le dos des salarié(e)s alors que les salarié(e)s ne récoltent aucunement une partie du fruit de leur travail
- la suppression des jours de carence en cas d'arrêt maladie / accident de travail / accident de trajet pour tous
- le versement d'une prime exceptionnelle à tous/toutes les salarié(e)s au titre des primes CICE versées pour les années 2015 et 2016.

Malheureusement, la direction a fait la sourde oreille à nos demandes et nous avons assisté à un « marchandage »... Vous voulez que la **CGT Manpower** puisse peser plus face à la direction ? Alors rejoignez-nous.

Parce que la CGT Manpower c'est VOUS - c'est NOUS - c'est ENSEMBLE.

Le 21^{ème} siècle, vous le voulez comme ça ?



LA LOI SUR LE TRAVAIL DITE LOI EL KHOMRI ENCORE UN « COUP » DU MEDEF

Voici quelques exemples de ce que VOUS salarié(e)s risquez si cette loi venait à être votée :

• En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale sera plafonnée à 15 mois de salaire.

> Or à ce jour aucun plafonnement. Vous êtes injustement licencié(e) vous devez être reconnu(e) comme victime et être indemnisé(e) !

• Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées.

> Aujourd'hui, votre patron doit vous laisser un minimum de 11h de repos entre 2 prises de postes. Vous finissez le travail à 21h par ex ? Vous ne pouvez réembaucher avant 8h le lendemain matin. Mais demain fini ! Quelques heures de sommeil, et hop de retour au boulot ! Et avec le sourire obligatoire...

• Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer la durée du temps de travail

> A ce jour cela est effectivement possible mais il faut à votre patron VOTRE ACCORD à VOUS. Gageons que demain certains syndicats dits « réformistes » (qui marchent surtout avec le gouvernement et le Medef) signeront sans vous demander votre avis pour « faire plaisir » au patron...

• Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi.

> Or aujourd'hui c'est le cas. Alors si vous devez travailler 35h ou 39h par semaine où est le temps partiel ????

• Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins rémunérées.

> Et oui, là encore vous pourrez dire MERCI aux syndicats réformistes qui n'attendent qu'une chose... signer là où le patron le leur demande...

• Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour.

> Merci Patron... Retour au 19^{ème} siècle. Si nous les laissons faire, bientôt nous retrouverons les conditions de travail de nos arrières grands-parents.

• Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques.

> Peut-être mon préféré ???!!! Cette loi et cette réforme du Code du Travail sont censés aider le patronat à « embaucher » (le CICE et les milliards d'euros n'y ont pas suffi...) Alors pour réduire le chômage votre patron pourra vous licencier... même sans difficultés économiques... Et comme ça il y aura moins de chômeurs (sic)...

VOUS SOUHAITEZ

Recevoir des informations sur vos droits ?
Suivre l'actualité sociale chez Manpower ?

VOUS VOULEZ

Construire un monde plus juste ?
Rejoindre la CGT Manpower et vous syndiquer ?

Tout contact avec un élu CGT Manpower restera confidentiel. Nous sommes là pour vous aider !